

Privilège

On parlait de *warriors* au Sénat.

M. Saint-Julien: Lasagne!

M. Mulroney: Oui, Lasagne Hébert! Le frère du sénateur Hébert a demandé au sénateur Hébert de cesser ses bouffonneries au Sénat et au nom de tous les parlementaires, je demande au Parti libéral: Essayez donc d'intervenir auprès des sénateurs libéraux afin que cela cesse!

Des voix: Bravo!

* * *

[Traduction]

L'ENVIRONNEMENT

Mme Marlene Catterall (Ottawa-Ouest): Le 11 octobre, monsieur le Président, le premier ministre de la Saskatchewan a allégué que le 7 décembre dernier, il avait conclu avec le ministre de l'Environnement un accord visant à édulcorer toutes les tentatives d'évaluation environnementale en ce qui concerne le projet Rafferty-Alameda.

• (1500)

J'ai là un avant-projet d'accord qui traite de cette question. Il s'agit en l'occurrence d'un avant-projet d'accord entre le ministre de l'Environnement et la Saskatchewan Water Corporation. Je cite: «Il est expressément entendu que ladite société est dorénavant autorisée à se porter acquéreur de terres et à prendre les mesures nécessaires pour procéder à la construction du barrage Alameda; que la société peut prendre toutes les mesures qu'elle juge à propos. . .

M. le Président: Compte tenu du peu de temps dont nous disposons, je dois presser la députée de poser sa question.

Mme Catterall: Le ministre a-t-il vu cet avant-projet d'accord? L'a-t-il signé? En a-t-il discuté de quelque façon, ou y a-t-il donné de quelque façon son accord?

L'hon. Robert de Cotret (ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je tiens simplement à rappeler que c'est de toute cette affaire dont la Chambre est saisie aujourd'hui.

J'ajouterai que je fais actuellement l'objet d'une ordonnance d'un tribunal m'enjoignant de nommer une commission. J'entends me conformer à cette ordonnance. J'entends assumer l'obligation qui m'est faite de nommer une commission dans les plus brefs délais, afin que celle-ci puisse reprendre les travaux d'évaluation environnementale suspendus la semaine dernière.

QUESTION DE PRIVILÈGE

LES PROPOS TENUS AU COURS DE LA PÉRIODE DES QUESTIONS

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Si je soulève la question de privilège, monsieur le Président, c'est parce qu'au cours de la période des questions, le ministre d'État chargé de l'Agriculture a tenu des propos, vraisemblablement par mégarde, qui ont pu faire croire à tort à la Chambre qu'en novembre 1985, la Fédération canadienne des producteurs de lait avait accepté le chiffre de 5 p. 100.

Un représentant de la Fédération vient tout juste de me faire savoir au téléphone que. . .

M. le Président: J'hésite à interrompre le député. Il ne s'agit pas là d'une question de privilège mais d'une divergence d'opinions.

* * *

[Français]

QUESTION DE PRIVILÈGE

LE LIBRE-ACCÈS AU SÉNAT

M. Jean-Marc Robitaille (Terrebonne): Monsieur le Président, je vous remercie de m'avoir autorisé à invoquer aujourd'hui la question de privilège que je désire soulever en cette Chambre, parce que je considère que mes privilèges et, par la même occasion, ceux des députés de cette Chambre, ont été atteints par certains membres du Sénat hier après-midi.

En effet, monsieur le Président, alors qu'hier après-midi, après la période des questions, je suis allé remettre au sénateur Jacques Hébert un message d'un de mes commettants, en l'occurrence le frère de ce dernier, et conformément à la volonté du frère du sénateur Hébert, à ce moment-là, le sénateur Eymard Corbin, qui accompagnait le sénateur Hébert, a tenté de m'en empêcher en se servant de tactiques d'intimidation à mon endroit et en usant de propos injurieux, et je cite. . .

Des voix: Des *warriors*, des *warriors*!

M. Robitaille: Des *warriors* effectivement.

Et vous me permettrez, monsieur le Président, de citer ses propos. Il m'a dit ceci: «Tu n'as pas d'affaire. . .»

M. le Président: J'hésite à interrompre l'honorable député, mais il ne s'agit pas d'une question de privilège.